Samer Issawi, combattant de la liberté

A l'occasion de la soirée organisée par le Comité Action Palestine pour la Journée de la terre, en l'honneur des prisonniers palestiniens, combattants de la liberté, Shireen Issawi, avocate palestinienne, soeur de Samer Issawi, prisonnier palestinien en grève de la faim depuis 250 jours, déclare :

Je suis Shireen Issawi avocate palestinienne et je suis la sœur de Samer Issawi.

Le gréviste de la faim depuis 250 jours en continu pour liberté, Samer se trouve dans un état de santé critique.

Voici une partie du rapport de l'avocat qui lui a rendu visite il y a quelques jours :

Tous ceux qui ont pu le rencontré ont mentionné l'état de santé dramatique dans lequel se trouve le prisonnier : ils confirment que le cœur de Samer peut s'arrêter à tout moment.

Le prisonnier se plaint qu'il souffre d'anémie et éprouve des difficultés respiratoires importantes. Il a des vertiges permanents. Il sent des douleurs sur toutes les parties de son corps surtout à l'abdomen. Il a des douleurs aux flancs : il a subi plusieurs analyses concernant la fonction des reins. Le prisonnier souffre d'une baisse de la vision : son acuité visuelle a diminué de 2. Jusqu'à maintenant il est branché à un appareil de surveillance cardiaque, cet appareil est en communication directe avec le bureau des médecins : dans le cas où il se produit une urgence ou une dégradation importante un signal est envoyé au bureau des médecins. Il n'est pas autorisé au prisonnier d'enlever cet appareil définitivement.

Malgré ce qui a été cité plus haut (concernant ce bilan de

santé), le prisonnier délivre le message suivant :

« *Mon état de santé se détériore gravement et mes souffrances s'amplifient : un groupe de médecins dirigés par l'adjoint du directeur de la prison m'ont prévenu que mon cœur risque de s'arrêter de battre à tout moment.*

Cependant, je m'engage devant vous tous à ce que mon état de santé n'affecte aucunement mes décisions : je suis plus que jamais déterminé dans ma conviction.

Je suis contre l'enfermement et je continue ma grève de la faim illimitée. Je ne retournerai jamais sur mes pas car ma vie n'est pas plus chère que le sang des martyrs qui ont fait le sacrifice de leur âme pour défendre la patrie de Palestine et le peuple palestinien.

Le combat est clair et sans ambiguïté aucune, il ne s'agit point de symboles ou de slogans. C'est un combat pour la liberté. C'est pourquoi je poursuis ma grève de la faim jusqu'à l'obtention de la liberté.

Et d'ici, à partir de mon lit sur lequel je dors entre la vie et la mort j'adresse mes salutations à l'ensemble des combattants engagés dans cette lutte et aux nobles enfants de ce peuple (palestinien) digne ainsi qu'aux gens libres de par le monde, qui malgré la longueur de cette lutte, restent constant dans ce combat.

Malgré le fait que je sois totalement coupé du monde extérieur, sans radio, ni télévision ni journaux ou tout autre chose du monde extérieur, je suis entièrement convaincu que vous poursuivez la bataille car vous êtes les hommes libres d'un monde dans lequel la lâcheté et la décadence sont devenues légion. »

Samer a débuté sa grève de la faim depuis que l'occupant l'a emprisonné le 07/07/2012. Il avait été libéré auparavant le 18/10/2011 lors de l'échange de prisonniers après avoir passé

10 ans sur les 30 ans dont il fut condamné. L’occupant exige que Samer finisse les 20 ans de sa condamnation sous le prétexte qu’il soit sorti de son lieu d’habitation dans la ville d’Al-Qouds pour se rendre à un autre lieu palestinien à l’intérieur d’Al-Qouds même.

Or, cela est permis non seulement juridiquement, mais le droit international n’est pas habilité à interdire à quiconque de se déplacer à l’intérieur des frontières de son pays.

Et enfin, le pire est le jugement de Samer dans deux tribunaux différents : le premier tribunal, se situant à Al-Qouds, l’a condamné à 8 mois de prison pour être entré dans un territoire palestinien alors qu’il est palestinien. Cette peine a pris fin le 08/03/2013.

L’autre tribunal, militaire cette fois-ci, se situant à Ouffer, se fonde sur un dossier confidentiel pour rétablir la condamnation précédente de Samer.

Malgré la gravité de son état de santé, l’audience a été reportée au mois de Mai prochain : ceci n’est rien d’autre qu’une condamnation à mort…

La question des prisonniers est considérée fondamentale et essentielle dans la vie du peuple palestinien : elle est intimement liée à la lutte contre l’occupation. Elle reste, dans la plupart des cas, toujours le moteur principal des révolutions menées par le peuple palestinien.

Nous devons, donc, tous être la voix de Samer dans le monde entier pour faire pression sur l’occupation afin de répondre à sa demande et le libérer immédiatement sans condition.